

# Une organisation de travailleuses à domicile à St-Gall

Autor(en): **E.W.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **8 (1920)**

Heft 104

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-255923>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les associations nationales, à leur tour, devraient s'engager dans ce travail puisque chaque pays est touché par l'émigration et devraient avoir un personnel spécial pour cela. Leurs membres doivent absolument s'intéresser à cette question puisque ce sont particulièrement les femmes et les jeunes filles étrangères qui ont besoin d'aide et d'amitié. Il faudrait que les comités nationaux soient en constant rapport avec le Secrétariat International afin de bien coordonner le travail et être toujours informés des changements de conditions qui peuvent se produire. Dans chaque pays il faudrait répandre aussi largement que possible la connaissance des lois des pays vers lesquels se porte l'émigration, donner des informations sur les conditions du travail, sur le voyage, etc. Il faudrait enfin créer des centres d'hospitalisation, s'assurer des interprètes dans les lieux d'arrivée et autant que possible faire recevoir les émigrantes par des femmes de leur nationalité.

Enfin, la troisième commission, celle des *Départements étrangers*, a discuté et prévu tout ce qui touche à l'envoi de secrétaires étrangères dans les pays dont l'association nationale n'est pas assez nombreuse ou ne possède pas encore des femmes qualifiées pour assurer la direction et la marche du mouvement. Cela comprend aussi la préparation de ces secrétaires spéciales et leur rétribution. De ces départements dépend aussi le travail à faire dans les pays non encore chrétiens.

Cette commission a admis deux principes assez importants : 1° celui de l'internationalisme; c'est-à-dire qu'il faut que les associations travaillent à développer toujours plus la compréhension internationale; 2° celui de la priorité de l'Eglise Chrétienne sur les associations, dont le but ne doit pas être en elles-mêmes, mais qui doivent tendre plutôt à renforcer l'Eglise.

Durant ces journées, il s'est aussi tenu une conférence de moralité sociale qui a adopté les résolutions suivantes :

1° Que les Y. W. C. A. travaillent activement à abolir la réglementation du vice dans les pays où elle existe encore.

2° Que les Y. W. C. A. dans chaque pays encouragent ou entreprennent l'éducation des jeunes filles pour ce qui concerne les relations sexuelles au point de vue spirituel, éthique et physique.

3. Enfin que les Y. W. C. A. travaillent pour obtenir dans chaque pays une morale égale pour les deux sexes. J. P.

## Une organisation de travailleuses à domicile à St-Gall

Je voudrais prouver par les détails qui suivent combien il est nécessaire pour les femmes bourgeoises de se rapprocher des ouvrières, de soutenir leurs organisations, et de favoriser ainsi par des rapports journaliers la connaissance réciproque. Et cela est aussi un des meilleurs moyens d'éveiller l'intérêt et la compréhension des femmes ouvrières pour notre mouvement féministe.

Dans le pays de la broderie que j'habite, cette industrie occupe durant les périodes favorables des centaines d'ouvrières à domicile. La guerre leur porta un coup terrible, car l'industrie de la broderie ayant eu beaucoup à en souffrir, les ouvrières à domicile virent peu à peu disparaître tout leur travail et par conséquent tout leur gain. N'étant soumises à aucune loi comme les ouvrières de fabriques, n'étant d'autre part pas organisées, ne sachant à quel saint se vouer pour avoir du travail, elles en acceptèrent à n'importe quel prix — ceci d'autant plus que les allocations de chômage si tardivement introduites ne pouvaient

que partiellement leur venir en aide : en effet, la plupart de ces femmes travaillaient dans les bonnes périodes pour trois ou quatre maisons à la fois, dont aucune ne voulait prendre à son compte les prestations nécessaires pour les allocations. Ces complications furent telles que l'année dernière, on comptait encore dans le canton de St-Gall environ 1200 chômeuses rien que pour l'industrie à domicile.

Un des grands inconvénients de cette forme de l'industrie est constitué par le fait que les ouvrières ne reçoivent pas leur travail directement des fabriques, mais par l'entremise d'intermédiaires, qui s'attribuent pour cela une commission plus ou moins forte, et toujours prélevée sur le salaire déjà très maigre de l'ouvrière. La « Frauenzentrale » de la ville de Saint-Gall chercha à venir en aide aux ouvrières à domicile par la création d'une *Centrale du Travail à domicile*, soit d'une organisation qui remettrait aux ouvrières sans prélèvement d'un bénéfice le travail que, d'autre part, elle s'efforceraient de leur procurer. Cette Centrale a rendu les plus grands services, si bien qu'à la fin de l'année 1919 elle a été officiellement reconnue par le Conseil Municipal de la ville.

Mais malgré cette institution, le besoin se faisait toujours sentir davantage d'une solide organisation des ouvrières à domicile, qui, par ce moyen, parviendraient à relever elles-mêmes leurs salaires tombés au-dessous des nécessités économiques. Il existe, il est vrai, chez nous deux organisations politiques qui admettent les ouvrières à domicile, mais comme elles n'y sont que faiblement représentées, leurs intérêts n'y sont que rarement défendus, et la grande majorité de ces femmes ne voulaient pas s'y affilier. C'est pourquoi, en mai de l'année dernière, la directrice de la Centrale du Travail à domicile et de l'Office cantonal du Travail vint me demander de prendre la parole dans une assemblée publique d'ouvrières à domicile pour leur exposer la nécessité de se grouper. Bien que je ne me fusse jusqu'alors pas spécialement occupée de questions de ce genre, j'acceptai, persuadée que j'étais du devoir de venir en aide à ces ouvrières.

Environ 200 femmes répondirent à l'appel affiché dans toute la ville. La séance fut tumultueuse, les Associations ouvrières politiques manifestant fortement par la voix de leurs représentantes contre l'idée d'un groupement en dehors d'elles; mais le résultat fut cependant l'inscription de 30 femmes environ à cette nouvelle Association féminine, d'un caractère tout à fait neutre en matière politique, et dont la signataire de ces lignes fut appelée à prendre la présidence. Des statuts furent élaborés dont le premier paragraphe dit que « l'Association des ouvrières à domicile est purement professionnelle, et a pour tâche de soutenir les intérêts sociaux et personnels de ses membres ». Petit à petit tout s'organisa, et dans le courant de l'année les 30 membres du début avaient passé à 180, qui se répartirent en différents groupes suivant leur profession. Des pourparlers au sujet des salaires eurent lieu, et des augmentations de salaires furent obtenues, dont le tableau suivant montrera la nécessité :

Gain des Entfelaceuses .....	en 9 h. : 2.50 fr. à 3 fr.
Rebrodeuses .....	en 10 à 13 h. : 4 fr. à 5 fr.
Brodeuses en « lorraine » .....	en 10 h. : 4 fr.
Découpeuses .....	en 10 à 12 h. : 3 fr. à 3.20 fr.
Lingères .....	en 9 à 10 h. : 3 fr. à 4 fr.
Bordeuses .....	en 10 à 12 h. : 2.50 fr. à 3 fr.
Couseuses de motifs .....	en 9 à 11 h. : 4 fr. à 5 fr.
Repasseuses .....	en 9 à 11 h. : 3.50 fr. à 4.50 fr.

Ajoutons que toutes ces femmes doivent fournir le fil, la machine, l'apprêt de l'étoffe, etc.

Des négociations devant être entreprises avec les employeurs, et sachant bien que je n'étais pas rompue aux finesses qu'elles supposent, je demandais à l'« Ostschweizerischen Volkswirtschaftsbund », une Association également politiquement neutre d'employeurs et d'employés, d'accueillir comme une de ses branches notre jeune enfant. Cette requête fut admise, et les négociations conduites sous cette égide. Nous demandions un contrat collectif avec salaire horaire minimum de 50 à 60 centimes. Malheureusement, les négociations commencées en automne 1919 traînèrent beaucoup, en partie à cause des employeurs dont quelques-uns relevèrent d'eux-mêmes les salaires, en partie aussi à cause des difficultés de limiter ce travail aux formes si multiples au cadre simple d'un contrat de travail. Finalement on les laissa tomber, vu l'approche de la votation de la loi portant réglementation des conditions du travail, et dans l'attente de ce que créeraient les ordonnances sur les salaires minima dans l'industrie à domicile. Mais cette loi fédérale dont nous espérions beaucoup ayant été rejetée en mars dernier, force nous fut, en attendant les nouveaux projets élaborés par le Conseil Fédéral, de reprendre ces négociations individuelles avec les employeurs et les maisons qui n'avaient pas encore haussé leurs salaires. Dans bien des cas notre Association a ainsi pu rendre des services, mais elle en aurait rendu encore davantage si les femmes étaient plus solidaires et n'acceptaient pas, malgré tout, du travail mal payé. Il ne faut pas nous déguiser d'ailleurs que les temps nous sont défavorables, et que la crise dont souffre de nouveau actuellement l'industrie de la broderie n'est pas faite pour aider à l'aboutissement des plus justes revendications.

L'activité de notre organisation s'est encore manifestée d'autre part par la création de cours pour nos membres, cours peu nombreux, répondant réellement à un besoin et correspondant aux différentes catégories de travail, car il est avantageux pour une ouvrière de savoir faire plusieurs genres de travaux, à condition qu'elle les fasse exactement et consciencieusement. Dernièrement, nous avons organisé un cours de couture et un cours de cuisine qui sont surtout destinés aux femmes mariées et aux mères de famille. Mais ce qui est et reste le meilleur lien entre nous est la cordialité, qui ne fait jamais défaut.

Puis-je, en terminant cet exposé qui éveillera peut-être le désir de créer une organisation analogue à la nôtre partout où elle serait nécessaire, exprimer un vœu, auquel m'ont conduite mes observations et que je voudrais voir appuyer par toutes les femmes ? C'est que soit créée sans trop attendre une assurance en vertu de laquelle toute femme mère de plus de deux petits enfants recevrait une allocation suffisante pour ne pas avoir besoin de chercher un gain dehors. L'Etat devrait participer à cette assurance, car il est tout à son avantage que la mère puisse tant qu'elle a des enfants en bas âge se consacrer uniquement à sa famille.

E. W.

## De-ci, De-là...

[Nous rappelons encore à nos lecteurs habitant Genève ou les environs la Conférence internationale de la Fédération abolitionniste, qui aura lieu lundi 27, mardi 28 et mercredi 29 septembre, à l'Athénée. Toutes les séances sont publiques, et présentent le plus vif intérêt pour ceux qui désirent se renseigner exactement sur un des problèmes moraux, économiques et sociaux les plus importants de l'heure actuelle. L'Assemblée générale de l'Association romande du Sou aura lieu dans la même salle, jeudi 30 septembre.

\* \* \*

Récemment, à la Chambre des Communes, Lady Astor a questionné le ministre de la Santé publique sur les conditions dans lesquelles travaillent les gardes-malades stagiaires dans les hôpitaux de Londres, spécialement en ce qui concerne le logement et les heures de travail, et a demandé si le gouvernement ne pourrait pas faire quelques recommandations à ce sujet aux hôpitaux qui bénéficient des subventions de l'Etat. Le Dr Addison a répondu qu'il savait combien ces conditions étaient défectueuses, que le Conseil général des gardes-malades avait déjà demandé des réformes, mais que celles-ci ne pouvaient, pour des raisons pratiques, s'effectuer de la façon suggérée par Lady Astor. Mais il a reconnu que quelque chose devait être fait et aussi vite que possible.

\* \* \*

On annonce pour le mois d'octobre un Congrès féminin à Athènes, qui réclamera la reconnaissance des droits politiques et économiques complets pour les femmes grecques. D'autres pays d'Europe seront invités à envoyer des représentants dont les avis pourront être précieux dans la discussion des problèmes économiques et sociaux.

\* \* \*

D'après les statistiques publiées par l'Office du Travail du district de Columbia (E.-U.), le nombre des enfants employés dans l'industrie va en décroissant. En effet, il n'a été délivré cette année que 409 autorisations à employer des enfants contre 1069 l'année précédente. Le rétablissement graduel des conditions d'avant guerre peut être une des causes de ce recul, de même que les manifestations de plus en plus caractérisées de l'opinion publique contre le travail des enfants.

\* \* \*

Le Secrétariat de la Ligue internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté nous prie d'informer nos lecteurs qu'il a été décidé de remplacer l'organe récemment créé de cette Ligue, *Pax et Libertas*, par des brochures sur un sujet d'actualité, qui, ne paraissant pas à date fixe, seront d'un intérêt plus immédiat que le journal. Tous les abonnés à *Pax et Libertas* recevront ces brochures en lieu et place des numéros du journal, sauf avis contraire et demande de remboursement du prix de leur abonnement de leur part.

## La question des mœurs et la réglementation

d'après l'enquête de M. Abram Flexner

(Suite)<sup>1</sup>

En effet, on relève qu'un très fort pourcentage des prostituées urbaines sont des filles qui ont quitté le toit paternel: 50 % au moins d'après la statistique d'un asile de relèvement de Londres, les deux tiers à Paris, les 4/5 à Stockholm, et ainsi de suite. Il n'est pas besoin de longs commentaires pour faire comprendre comment la solitude dans une ville étrangère, sans famille, souvent sans amis, sans conseils, peut être une cause essentielle de prostitution. Mais, malheureusement pour la réputation du toit familial, la barrière qu'il élève dans certains cas contre la démoralisation est dans d'autres bien fragile, même nulle — quand cette démoralisation n'a pas hélas! une cause d'origine domestique. Le rôle joué par le logement est ici capital. Comment veut-on que dans les taudis — que l'on ne rencontre pas uniquement dans des grandes villes, où s'entasse toute la famille<sup>2</sup>) faute de place, où règne la plus déplorable

<sup>1</sup> Voir le *Mouvement Féministe* du 10 septembre 1920.

<sup>2</sup> A Berlin, en 1900, le 73 % des habitants de la capitale vivaient dans des appartements de deux pièces au moins; 785.000 dans une chambre; plus de 7.000 dans une cuisine. « Dans cette couche de la société, avoir un enfant de son père est une chose dont on s'égaie comme d'un accident comique. » (S. et B. Webb) : *Prevention of Destitution.*